



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 7 mars 2016

Le 07 mars deux mille seize, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 02/03/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Présents : Didier Debrabant, Charles Autreaux, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Edith Glasse, Mehdi Hamida, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye, Jean-Marc Lefebvre, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle.

Absents excusés : Vienne Jacques-Anthony donne procuration à Autreaux Charles.
Lalou Jean Marie donne procuration à Ghaye Marcelle.

Hamida Medhi rejoint le Conseil avant la 2ème délibération.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Druelle Gérard propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2016,
- 2) Délibération concernant modification statutaire/groupe de compétences aménagement de l'espace de la CCPM.
- 3) Délibération pour les procédures de transfert des compétences suivantes :
Création et entretien des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides,
Eclairage public d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale,
S.A.G.E. (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- 4) Délibération pour le remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts (Siden/Sian),
- 5) Délibération pour autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% dans l'attente du vote du budget,
- 6) Délibération dossier accessibilité DETR 2016,
- 7) Point sur le recensement de la population,
- 8) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2016,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2016. Celui-ci est validé.

2. Délibération concernant modification statutaire/groupe de compétences aménagement de l'espace de la CCPM.

Monsieur le Maire expose :

« Dans les statuts de l'ex 2C2M figurait la compétence suivante : Aménagement et développement rural : espaces commerciaux et professionnels permettant la structuration et la valorisation des filières agricoles et des produits locaux. Aménagement concerté concourant à la qualité des paysages et à la rénovation du patrimoine ancien bâti. »

Le groupe de compétences « aménagement de l'espace » doit en principe comprendre des compétences liées à l'existence de documents de planification (Plan Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, Plans de Déplacement Urbain...) ou d'opérations d'aménagements (ZAC) ; la rédaction de cette compétence n'est donc plus guère appropriée et ne peut se traduire que difficilement en termes opérationnels. Ceci a conduit le Conseil Communautaire (réuni le 15 décembre 2015) à proposer – à l'unanimité – que cette compétence ne soit pas mentionnée dans les statuts définitifs de la CCPM qui seront arrêtés courant 2016.

En conséquence, il est proposé aux Conseils Municipaux d'approuver cette modification des statuts de la CCPM.

Il est demandé au Conseil Municipal de Jolimetz d'approuver ou non cette modification des statuts. En raison d'un manque de renseignements et d'explications le vote de cette délibération est reporté.

Résultat du vote : Reportée

3. Délibération pour les procédures de transfert des compétences suivantes : Création et entretien des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides,

**Éclairage public d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale,
S.A.G.E. (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).**

Monsieur le Maire expose :

3-1 « La compétence relative au déploiement de bornes de recharges en espace public est confiée par la loi aux communes, la Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite prendre la compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges nécessaire à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le but d'élaborer un projet de déploiement cohérent et pertinent pour le territoire. »

En concordance avec la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal de Jolimetz d'approuver le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Mormal de la compétence :

« création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides ».

Résultat du vote : 6 voix « pour », 7 voix « contre », 1 « abstention ».

3-2 En concordance avec la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal de Jolimetz d'approuver le transfert au titre du groupe de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », de la compétence « éclairage public de la voie publique (hors

enfouissement) non ornemental, en ce qu'il est appelé à satisfaire dans sa globalité aux exigences d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale » et d'approuver le calendrier suivant : transfert au premier avril 2016.

Résultat du vote : vote à l'unanimité « pour »

3.3 Il est demandé au Conseil Municipal de Jolimetz d'approuver :

- En concordance avec la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 le transfert de la compétence dénommée « Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) » au titre du groupe de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement »,

- l'adhésion de la CCPM au Syndicat mixte de l'Escaut,

- de confirmer le portage du S.A.G.E de la Sambre par le P.N.R.A.

Résultat du vote : 12 voix « pour », 1 voix « contre », 1 « abstention ».

4. Délibération pour le remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts (Siden/Sian),

Monsieur le Maire expose :

Notre commune a adhéré au Siden-Sian pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Lors du débat d'Orientation Budgétaire du 16 novembre 2015, il a été envisagé de revaloriser la contribution communale pour l'année 2016 de 3 € TTC à 5 € par habitant avec l'engagement de stabiliser ce montant jusqu'en 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de Jolimetz de prendre en charge le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune. Dans le cas contraire la contribution sera payée par fiscalisation sur les deux taxes foncières, la taxe d'habitation et également sur la cotisation foncière des entreprises lorsque la commune adhère à un EPCI ayant opté pour une fiscalisation additionnelle.

Résultat du vote : 2 voix « pour », 11 voix « contre », 1 « abstention ».

5. Délibération pour autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25% dans l'attente du vote du budget,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, dans l'attente du vote du budget 2015, de décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2015.

Résultat du vote : vote « pour » à l'unanimité.

6. Délibération dossier accessibilité DETR 2016,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer avant le 15 mars un dossier : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2106 (DETR). le dossier proposé est la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) de la Mairie et de la maison du temps libre. L'estimation des travaux s'élève à 18 284€ TTC. Le taux de subvention est de 30 % soit un montant de 4 573,50€.

Il est demandé d'approuver la présentation de ce dossier au titre de la DETR 2016.

Résultat du vote : vote « pour » à l'unanimité.

7. Point sur le recensement de la population,

La Commune est en attente de la liste « B » pour valider officiellement les chiffres du recensement opéré. Par contre une tendance se dégage avec une légère baisse de la population 856 habitants identifiés contre 899 habitants lors du précédent recensement. 1 famille a refusé de répondre; 140 foyers ont répondu via internet soit 36% d'entre eux.

8. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire, informe :

- La SNCF poursuit ses travaux sur les 2 passages à niveau durant la période du 16 mars au 20 avril.
- Un devis de 4173 € a été reçu pour les travaux du clocher de l'église.
- réception ce jour d'un courrier de l'Académie de Lille informant le Maire de l'ouverture d'une 5^{ème} classe au sein de l'école primaire de Jolimetz pour la rentrée scolaire 2016, plus création de poste.
- Lecture du courrier que Monsieur le Maire enverra aux communes extérieures scolarisant leurs enfants au sein de l'école primaire de Jolimetz ; proposition d'augmenter à 400€ le forfait annuel par enfant afin de faire face aux futures dépenses que générera la mise en place d'une 5^{ème} classe .
- Du fait de l'ouverture du nouveau lycée à la prochaine rentrée scolaire à Le Quenoy, en concertation avec la Directrice de l'école de Jolimetz, nous avons sollicité du matériel auprès du proviseur de la cité des 3 chênes de Le Quesnoy.
- Le défibrillateur de la salle des fêtes sera enlevé pour vérification de son état. La CCPM sera contactée pour la mise en place d'un nouveau défibrillateur.
- La rapidité d'exécution du ramassage des poubelles occasionne parfois des dangers notamment lorsque les poubelles débordent sur la voie publique. La recherche de responsabilité sera faite.
- Un panneau « interdiction de fumer » sera apposé dans la salle Don Bosco, idem pour celle du temps libre.
- Le passage situé entre la rue André Reumont et la rue Mortreux sera rechargé en cailloux.
- La réunion de la commission du budget est fixée au 16 mars à 19h00.

Noël Delleaux :

Fait part

- Qu'une lettre de mission a été rédigée pour l'embauche d'un nouveau personnel au 1er mars : il s'agit de Mlle Lorena ROVOLETTO pour un contrat de service civique.
- Qu'il est prévu de transférer le matériel informatique à l'étage de la maison du temps libre pour permettre d'accueillir la 5^{ème} classe à l'étage au-dessus des bureaux de la mairie.
- Que les employés municipaux sont mobilisés sur les travaux de la maison du temps libre qui à terme accueillera l'association « Anima- Livres ».

Jean Marc Lefebvre :

Informe le conseil que l'Harmonie de Bapaume souhaite faire un concert gratuit à Jolimetz le 05 juin. Accueil favorable du conseil.

Charles Autreaux :

- Signale un problème d'éclairage au 23 rue Mortreux.
- Propose que la commune finance les bouteilles d'eau pour les danseuses de la compagnie K Dance de St Saulve si elle devait se reproduire en 2017. Accueil favorable du conseil.

Gérard Druelle :

- Signale la panne du sèche main des toilettes de la salle des fêtes.
- suggère de rendre « discret » l'urinoir des toilettes de la salle des fêtes afin de préserver l'intimité des personnes. Accueil favorable du Conseil.
- informe que la convention de prêt entre la commune et l'Office national des anciens combattants (ONAC) pour la venue de l'exposition « Libération du Nord » a été signée par Monsieur le maire.

Bénédicte Dzikowski :

- Transmets les remerciements de la présidente de l'association K Dance pour l'accueil et l'organisation mise en place.
- informe que Mme Laurence Tiennot- Herman Présidente de l'AFM-Téléthon sera présente le 21 mars au théâtre des 3 chênes lors d'une cérémonie officielle.
- rappelle l'organisation de la chasse aux œufs le 26 mars. Flyers en cours de distribution au sein de la commune.
- rappelle la réunion préparatoire le 10 mars en vue du « printemps des associations » du 16 avril. La friterie « chez lulu » sera présente le 16 avril.

Thierry Guyonnet :

- Souhaite que le véhicule de la mairie soit siglée « commune de Jolimetz ». Accueil favorable du conseil.
- demande qu'une attention particulière soit portée aux poubelles aux alentours de la salle des fêtes en termes de propreté.
- Obtient la confirmation de la date du repas des aînés le 08 mai 2016.

Virginie Dumoulin :

- Demande s'il est envisagé de rebaptiser la salle Don Bosco.
Monsieur le maire répond que ça l'est tout comme pour l'école.
- La proposition est faite de rebaptiser la salle Don Bosco en salle Pierre Testelin et de rebaptiser l'école primaire en salle école Jean Delcroix.

Marcelle Ghaye :

- Rappelle que le conseil de l'école se tiendra le 18 mars. L'objectif étant l'organisation de la rentrée scolaire 2016.
- Dans cet objectif, Mme Ghaye pose la question de l'accueil des enfants de moins de 2 ans. Après un tour de table, une majorité se dégage pour accepter ces enfants.
Il est donc prévu d'inscrire ce point en délibération lors du prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 23H00 .

Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 29 mars à 19h45